

Dispositif français de lutte contre la cybercriminalité

Textes juridiques , infractions ,
procédures , politique pénale



La mesure du phénomène de la cybercriminalité

- Une étude sur la base d'un questionnaire adressé à des experts est en cours en France
- Le secteur associatif dans le domaine de la sécurité , en lien avec le secteur public dresse annuellement un « panorama de la cybercriminalité » avec un bilan sur les principales tendances .



Panorama de la cybercriminalité du Clusif

- Une lutte renforcée contre les botnets
- Des attaques contre les systèmes énergétiques
- En 2010 ont notamment été évoqué de nouvelles attaques sophistiquées ciblant systèmes industriels, logiciels embarqués ou smartphones.
- <http://www.clusif.asso.fr/>



L'arsenal juridique : le droit matériel

- Les infractions informatiques réprimant les attaques , les infractions d'atteintes aux systèmes de traitements automatisés de données
- Les infractions de pédopornographie via Internet et en matière de racisme et de xénophobie



Création de nouvelles infractions

- En 2007 , infraction de « happy slapping »
- Délit d'usurpation d'identité en ligne
- Délit de contrefaçon en ligne



L'extension de la circonstance aggravante d'un réseau de télécommunication(Internet)

- En matière de pédopornographie par internet
- En matière de « grooming »
- En matière de proxénétisme lorsque l'auteur est rentré en contact avec la victime grâce à Internet
- En matière de contrefaçon en ligne



Le droit processuel

L'existant

- Les moyens d'investigation
- Interceptions de données
- Infiltration numériques
- « Cyberpatrouilles »
- Gel des données
- Saisies et perquisitions



Le droit processuel en cours

- Blocage des sites à caractère pédopornographique
- La question du contrôle de la liste des sites par un juge ou non fait débat
- Captation de données à distance



Un nouveau dispositif en matière de jeux en ligne

- La loi du 12 mai 2010 soumet à agrément les sites de jeux en ligne
- Extension du recours à l'infiltration
- Création de l'ARJEL, autorité indépendante délivrant les agréments afin de réguler, lutter contre les sites illicites, la cybercriminalité, le cyber blanchiment
- Un aspect préventif notamment au niveau de l'addiction



Les outils dédiés à la lutte contre la cybercriminalité

- Conservations des données de trafic : 1 an
- Les réquisitions aux fins d'identification d'adresses IP
- Développement des équipes communes d'enquête pour les affaires de démantèlement de réseaux de cybercriminels
- Point de contact h/24



Existence d'une base de données en matière de pédopornographie

Rôle du C.N.A.I.P. dans les opérations menées dans le cadre des articles 706-35-1 et 706-47-3 CPP :

- centralise et conserve les copies des contenus illicites mentionnés au 3° de ces articles (Extraction, transmission en réponse à une demande expresse, acquisition ou conservation des contenus illicites)
- communique ces contenus illicites aux OPJ et APJ mentionnés dans ces articles pour les besoins de leurs investigations
- exploite ces contenus, d'initiative ou à la demande de magistrats ou d'OPJ ou d'APJ pour les besoins de leurs investigations, afin d'identifier par analyse et rapprochement les personnes et les lieux qui y sont représentés.



Plateforme de signalements de faits de cybercriminalité



La rationalisation du traitement des procédures

- Un point de contact unique a été crée en 2007, PHAROS, accessible sur le site www.internet-signalement.fr. Le nombre élevé de pages à
- En 2009, PHAROS a collecté 52 000 signalements dont 6 000 ont été transmis en France. 312 ont fait l'objet d'enquêtes nationales et 1800 ont été transmis à Interpol. La moitié des infractions concernent les escroqueries et le tiers des infractions sont des atteintes aux mineurs.



Un régime juridique pour les prestataires techniques

- La loi pour la confiance dans l'économie numérique
- Obligation de conservation des données
- Elle prévoit une responsabilité atténuée après notification d'éléments illicites
- Extension depuis 2006 de l'obligation de conservation des données aux gestionnaires de bornes WIFI et des cybercafés.

Relations avec les prestataires techniques

- Amélioration des relations et échanges
- Les prestataires ont créés des services dédiés aux réquisitions judiciaires dans un souci d'efficacité
- Le fait de ne pas répondre à une réquisition judiciaire peut constituer un délit.



Spécialisation des acteurs

- Des officiers de police judiciaire spécialisés
- Investigateurs en cybercriminalité (police) et N'TECH (gendarmerie)
- Des magistrats au sein des 8 juridictions interrégionales spécialisées qui traitent des procédures d'envergure à dimension internationale ou référents « cybercriminalité »
- Echange sur les « bonnes pratiques »



Une formation en matière de cybercriminalité

- Ecole Nationale de la Magistrature
- Session pour les magistrats et officiers de police judiciaire
- Ouverte au magistrats étrangers
- Session pluridisciplinaire: experts , services d'enquête spécialisés , avocats, Agence Nationale des systèmes d'information , prestataires techniques, secteur associatif

Des stages pour les magistrats au sein des services spécialisés

- OCLTIC
- Befiti
- ICGN
- ANSSI et veille
- Développement des interventions au niveau des masters juridiques



Coopération internationale

- Le rôle des magistrats de liaison
- Le développement de formation à l'étranger
- Echanges
- Participation à des travaux en matière de cybercriminalité
- Réseau 24 /7



- Merci de votre attention

